



École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 1

**CR
DU 04 MARS 2021**

- Nombre de membres en exercice : 19
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres représentés : 3
- Quorum : 10

Relevé des délibérations de la CR du 03.12.2020

Le CR approuve, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations du CR du 03 décembre 2020 (cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Votant :** 19
- **Non-participation au vote :** 0
- **Abstention :** 0
- **Suffrages exprimés :** 15
- **Pour :** 15
- **Contre :** 0

Fait à Besançon, le 10 mars 2021

**Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM**





École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION RECHERCHE DE L'ENSMM

↳ Séance du jeudi 3 décembre 2020 – 15 h 00

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Note : Madame Evelyne Aubry-Barottin quitte la séance durant l'audition des porteurs de projets BQR 2017.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint en charge de la recherche, de la valorisation et de l'innovation en remerciant les participants.

Le Directeur adjoint poursuit en listant les membres présents : Michel Devel, Hugo Daguerre, Michaël Fontaine, Serge Galliou, Morvan Ouisse, Nathalie Cholley, Nicolas Ratier, Emmanuel Rossetti, Samuel Margueron, Yann Le Gorrec, Nicolas Martin.

Mesdames Roberta Tittarelli, Evelyne Aubry-Barottin, Hala Achahbar, Messieurs Guillaume Fromentin, Patrick Brézillon et Michel Brunet assistent à la séance en visioconférence.

Il énonce ensuite les procurations : Madame Salima Bouvier donne procuration à Monsieur Patrick Brézillon, Madame Virginie Blondeau-Patissier donne procuration à Madame Evelyne Aubry-Barottin.

Le Directeur adjoint souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION RECHERCHE DU 8 OCTOBRE 2020**

Le Directeur adjoint rappelle les principaux points abordés lors de la précédente Commission Recherche.

Le relevé des délibérations de la Commission Recherche du 8 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants moins trois abstentions (16 votants, 13 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions).

➤ **AVIS SUR LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET DU BAREME RELATIF A LA PEDR (CAMPAGNE 2022)**

Le Directeur adjoint rappelle les critères et les barèmes validés par la CR et le CA (décembre 2018) et appliqués en 2019, à savoir : publications et productions scientifiques, encadrement doctoral, diffusion des travaux et responsabilités scientifiques. Un classement du CNU avait été établi et suivi au niveau de l'Établissement. Les taux retenus, sans distinction de corps et de grade, étaient les suivants : 6 500 € brut annuel pour les 20 % des meilleurs dossiers classés A, 4 500 € brut annuel pour les 30 % suivants classés B et pas de prime pour les 50 % des dossiers restants classés C. Les taux appliqués étaient pour l'année 2019/2020. Pour l'année suivante, peu de changements notables (les critères d'attribution restent les mêmes et le classement CNU est conservé) excepté une augmentation de 150 € brut annuel pour l'ensemble des dossiers pour un taux appliqué à partir de septembre 2020.

Pour septembre 2021, la CR doit exprimer un avis qui sera soumis au CA du 10 décembre. La proposition est la suivante : conserver le classement du CNU sans distinction de corps et de grade,

attribution de 7 000 € brut annuel pour les dossiers classés A, 5 000 € brut annuel pour les dossiers classés B et pas de prime pour les dossiers classés C.

Le Directeur adjoint précise que les augmentations des taux de primes fait suite à un désir d'alignement par rapport aux taux appliqués au sein des différents établissements du site UBFC. Il rappelle que la PEDR est versée pour une durée de 4 ans tous les 3 mois, avec un maximum d'heures complémentaires de 50 h par an.

Il est discuté des taux appliqués sur les différents établissements. L'attribution d'une prime aux dossiers classés C est également discutée.

Le Directeur adjoint résume les discussions : ne pas revenir sur les notes du CNU, prévoir un processus derattrapage de quelques dossiers classés C en leur attribuant une prime de 1 500 € brut pour une seule année avec une condition de candidater obligatoirement à la PEDR l'année suivante.

Le Directeur adjoint soumet la proposition suivante aux membres de la CR :

« *Conservation du classement du CNU sans distinction de corps et de grade, attribution d'une prime 7 000 € brut annuel pour les dossiers classés A, attribution d'une prime 5 000 € brut annuel pour les dossiers classés B. Concernant les dossiers classés C, un rattrapage est proposé, en conservant les notes du CNU, avec l'attribution d'une prime de 1 500 € brut pour une seule année, sous conditions de soumettre une demande de PEDR l'année suivante et qu'il n'y ait aucun C parmi les 4 critères PEDR* ».

Le Directeur adjoint soumet la proposition au vote.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants moins une abstention (16 votants, 15 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention).

➤ **BILAN DES PROJETS BQR 2017 – AUDITION DES PORTEURS DE PROJET**

Le Directeur adjoint rappelle qu'il avait été demandé à deux collègues concernés une présentation du bilan de leur projet. Un format de 15 minutes de présentation suivies d'un temps de discussion avait été retenu.

Les deux projets concernés étaient portés par Emmanuel Piat (Mesure de déplacement d'un transducteur par vision rapide – 7 000 € accordés) et Fabrice Sthal (Plateforme de traitement du signal – 8 000 € accordés).

Le premier porteur, Emmanuel Piat, présente son projet. L'objectif du BQR était d'implémenter des techniques d'observations, de contrôle et de commandes de systèmes présentant des dynamiques incertaines ou inconnues développées au sein du département AS2M sur un dispositif présent au CHU de Besançon, avec diminution des temps de réponses et augmentation de la robustesse du système. La subvention BQR a permis l'achat de caméras rapides, le financement d'un stagiaire et l'achat de PC (en place de frais de missions). En raison de la crise sanitaire, le travail développé n'a pas pu être testé sur le dispositif du CHU (travail en cours) mais a été validé sur un modèle de laboratoire.

Le Directeur adjoint remercie Monsieur Piat.

Le second porteur, Fabrice Sthal, présente son projet. Le projet était positionné en lien avec la pédagogie dans le but de développer une plateforme accessible à tous (en présentiel et à distance). Le matériel a été implémenté et mis en œuvre en TD, à l'ENSMM, dès la rentrée 2017-2018. Le BQR avait permis l'acquisition de matériel.

Le Directeur adjoint remercie Fabrice Sthal.

Les présentations ont été appréciées et le format retenu sera reconduit avec un objectif d'entendre et de valoriser les projets.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Une précision est faite sur les débats à mener dans le cadre des orientations stratégiques de l'ENSMM. La CR fait partie du CAC et les discussions seront animées par Yann Le Gorrec. L'organisation des séances sera précisée dans les semaines à venir.

Le Directeur adjoint anticipe sur la prochaine CR prévue le 4 mars 2021. Il propose de mettre à l'ordre du jour un point sur les plateformes afin d'établir un bilan des activités menées. Les 7 plateformes dans lesquelles l'ENSMM est investie sont : CMNR, Oscillateur IMP, MIFHySTO, Plateforme Partenariale, S-mart, Amétiste et Mimento. Il sera demandé aux responsables respectifs, pour la mi-février, un bilan sous forme d'un rapport de 10 pages maximum. Le rapport devra faire état des objectifs et des stratégies de la plateforme, des retombées pour l'ENSMM, ainsi que de la stratégie et des orientations d'avenir.

Suite à ces bilans qui seront communiqués aux membres de la CR, une présentation des bilans sera faite lors de la prochaine séance de la CR (04 mars 2021).

Le Directeur adjoint précise qu'un COS Plateforme se met en place au niveau d'UBFC pour évaluer le degré de maturité d'une plateforme dans l'objectif de répondre entre autre, aux prochains appels à projet Région. Un certain nombre de critères, en cours de définition, vont être utilisés pour l'évaluation. Ces critères pourraient servir de base de réflexion pour construire le canevas du document bilan demandé aux responsables des plateformes associées à l'Ecole.

Le Directeur adjoint enverra un message aux responsables des plateformes leur demandant un bilan écrit pour la mi-février. L'audition aura lieu lors de la CR de mars, sous forme d'une présentation de 10 minutes suivies de 10 minutes de discussion.




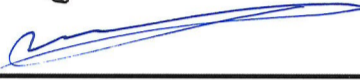





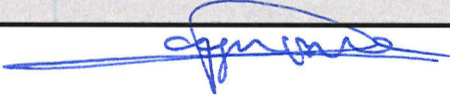
Le Directeur adjoint remercie l'ensemble des membres de la CR et clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 10.

~~~~~

LISTE D'EMARGEMENT DE LA C.R. DE L'ENSMM

📅 **le Jeudi 03 décembre 2020 - 15hrs**

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal	Excusé	—
CHOLLEY Nathalie		
DEVEL Michel		
FONTAINE Michaël		
GALLIOU Serge		
GRAILHE Pierre		
LE GORREC Yann		
LENOIR Henrik		
MARGUERON Samuel		
OUISSÉ Morvan		
RATIER Nicolas	<u>N. Ratier</u> →	
ROSSETTI Emmanuel		
TITTARELI Roberta		Visio
DAGUERRE Hugo		
ACHABAR Hala		Visio
AUBRY-BAROTTIN Evelyne		Visio
BLONDEAU-PATISSIER Virginie	Excusée 📄 procuration	<u>E. Aubry-Barottin</u>
BOUVIER Salima	Excusée 📄 P. BREZILLON	<u>P. Brezillon</u>
BREZILLON Patrick		Visio
SANCHETTE Frédéric	Excusé	—
TESSIER Gilles	Excusé 📄 procuration	—
BRUNET Michel		Visio
FROMENTIN Guillaume		Visio
MAUPIN David		
ROBERT Eric		